



## **Compte rendu du groupe de travail à la DGAFP sur l'AMD**

**(Aide au Maintien à Domicile). du 28 octobre 2011**

**Pour mémoire, l'Aide Ménagère à Domicile a été supprimée en 2008; elle représentait en terme budgétaire un montant total de 25 M d'euro .**

C'était le deuxième groupe de travail entre les OS et la DGAFP depuis qu'il est question de remettre en place une prestation AMD en direction des agents de la FPE. Ces GT sont préparatoires à la CP famille du 9 novembre, elle même préparatoire au CIAS du 13 décembre

**En cette période d'économies budgétaires, l'enveloppe qui nous est proposée au PLF 2012 est de 10 M d'euros.**

Cette enveloppe de 10 M d'euro est à la fois par les temps qui courent de restrictions budgétaires, un point positif à mettre à l'actif de notre travail revendicatif, mais aussi un carcan car elle nous enferme dans une enveloppe contrainte et ne nous permettra pas de pourvoir, en 2012 à tous les besoins des pensionnés.

Evidemment, nous aurons donc à batailler pour obtenir un budget bien plus conséquent à l'avenir. Non seulement la CGT en est consciente mais elle va s'employer à développer le rapport des forces qui permette l'augmentation du financement d'une prestation qui a le mérite de "redémarrer".

Une enveloppe de 28 M d'euros aurait été plus juste. Car par ailleurs, cette enveloppe de 10 M ne nous permettra pas de répondre à toutes les possibilités offertes par le panier complet des prestations du type (aide à l'aménagement de l'habitat, aide au retour après hospitalisation, aide ménagère, aide au repas, etc ....) et il va falloir que l'on travaille à la fois le barème, la population cible mais aussi quelles prestations sont à mettre en avant dans un premier temps.

Pour autant, l'aide existe et elle va se mettre en place.

**Rappel rapide, du projet de reconstruction d'une AMD tel que la DGAFP l'a présenté au dernier Groupe de Travail :**

1 enveloppe de 10 M euro et 2 scénarii possibles :

1. Gestion par la CNAV avec application du barème CNAV. Les 10 M€ obligent à arrêter ce barème à partir de l'échelon 4 ou 5 qui en compte 8

Mise en place immédiate dès le début de l'année 2012.

Le tout pour un coût zéro.

La CNAV bénéficie d'un réseau sur tout le territoire.

2. Appel à concurrence et mise en place d'un marché avec un coût de gestion non chiffrable à ce jour mais aussi une mise en place qui devrait prendre entre 6 et 8 mois. Le réseau étant à créer ou à démontrer s'il existe.

L'UGFF CGT a contacté toutes les UFR de la sphère fonction Publique Etat afin d'avoir leur avis sur les deux scénarii et les réponses qui nous sont remontées montraient une tendance à une gestion via la CNAV en tant qu'établissement public et ayant un réseau sur tout le territoire.

Lors de ce deuxième groupe de travail, il était question d'aborder les derniers points techniques avant la CP famille (fin Novembre) mais aussi le CIAS de décembre qui prendra position et actera des décisions.

En préambule, Solidaires a fait une intervention expliquant qu'ils réservaient leur avis car leur Bureau National était en pleine réflexion sur les choix qui nous étaient proposés.

Toutes les OS et la CGT en tête ont renouvelé leur désaccord de voir -si la CNAV était plébiscitée- une première pierre dans l'élaboration d'une caisse de retraite pour la fonction publique Etat. C'est une inquiétude exprimée par la CGT dès le 1er GT, aujourd'hui partagée par les OS. Elle est logique en regard des orientations gouvernementales relatives aux retraites dans la Fonction publique état et du fait que la CNAV gère les caisses du privé. Mais pour la CGT, rien ne prouve qu'avec une entreprise privée qui gère la prestation – au-delà du caractère mercantile de l'action - il n'y aurait pas les mêmes tentatives de créer ces fameuses caisses si l'on faisait appel par exemple à de l'assuranciel pour la gestion !!!

Ce à quoi la DGAFP a rétorquée qu'il n'en était pas question....dont acte.

Quelques chiffres relatifs au nombre de pensionnés :

Année 2010	FPE
NOMBRE TOTAL	1 413 095
ENTRANTS	70 095
SORTANTS (DCD)	30 009

Pour l'UGFF CGT, cette prestation doit s'inclure dans un plan de prévention pour les bénéficiaires, à savoir une prestation qui leur permette de retarder la prise en charge médicalisée de leur perte d'autonomie. Dès 2008, l'UGFF avait exploré les prestations de ce type proposées par l'IRCANTEC, la CNRACL, et la CNAV et estimé que la CNAV avait une bonne appréhension de cette aide préventive avec son PAP (plan d'aide personnalisé).

En conséquence, lors de ce GT, l'UGFF CGT a réitéré son intention de reconstruire une prestation, qui en 2012 ne sera qu'une première pierre à l'édifice d'une aide plus ambitieuse. En aucun cas, elle ne pourrait rester bloquer aux seuls échelons 4 et 5 du barème CNAV.

Toutes ces raisons montrent qu'il faut que l'on retravaille à la fois et concomitamment, le budget, la population cible et le barème. La CGT a posé la question du bénéfice de cette prestation aux anciens postiers actuellement pensionnés. La DGAFP a pris en compte la question et va se rapprocher de la direction de la poste. Pour la CGT, ses agents doivent en bénéficier.

Il ressort de ce GT, plusieurs idées à soumettre à la CP Famille :

- Retravailler quelques éléments de calcul et voir pour les pensionnés de la Poste,
- attendre la réponse de Solidaires, toutes les autres OS privilégiant une gestion CNAV,
- acter les 10 M d'euros au budget 2012 avec une revendication partagée par les OS s'une progression des crédits dès 2013.
- ouvrir les droits au bénéfice de cette prestation à partir de 55 ans est revendiquée par les OS
- Retravailler dans le panier PAP, quelle aides complémentaires à l'AMD pourraient être mises en œuvre.
- organiser la communication sur cette prestation.

Pour la délégation CGT au CIAS

Ivan Baquer